

Eric Corthay

**La lutte contre le terrorisme  
international**

De la licéité du recours à la force armée

Helbing Lichtenhahn

Cet ouvrage s'inscrit dans le prolongement d'une thèse rédigée sous la direction du Professeur Marcelo G. Kohen et pour laquelle l'auteur a reçu le titre de Docteur en relations internationales, spécialisation droit international, à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève.

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie ; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Tous droits réservés pour tous pays. L'œuvre et ses parties sont protégées par la loi. Appartiennent exclusivement à la maison d'édition notamment les droits de reproduction, de représentation, de diffusion, de traduction ou d'adaptation, intégrales ou partielles, ainsi que de transfert et d'enregistrement de l'œuvre, par quelque procédé que ce soit (graphique, technique, électronique et/ou digital, y compris la photocopie et le téléchargement). De telles utilisations de l'œuvre en dehors des limites de la loi sont strictement interdites et requièrent l'accord préalable écrit de la maison d'édition.

ISBN 978-3-7190-2730-8

© 2012 Helbing Lichtenhahn, Bâle  
[www.helbing.ch](http://www.helbing.ch)

## Remerciements

Le présent ouvrage, qui est le fruit d'une réflexion et d'une recherche de plusieurs années débutées après le 11 septembre 2001, s'inscrit dans le prolongement d'une thèse de doctorat défendue à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Je tiens à remercier tout spécialement mon directeur de thèse, le Professeur Marcelo G. Kohen, non seulement pour m'avoir soutenu dans le choix de mon sujet mais également pour m'avoir éclairé de ses conseils toujours avisés. Mes remerciements vont aussi aux membres du jury, les Professeurs Marco Sassòli et Vera Gowlland-Debbas, pour leurs précieux commentaires.

Par ailleurs, il m'est difficile de ne pas souligner le soutien significatif apporté par plusieurs institutions – que ça soit durant les phases de recherche et de rédaction ou lors de la publication de l'ouvrage – au premier rang desquelles le Département de droit international public et organisations internationales de l'Université de Genève. Dans ce palais des sciences juridiques, je tiens en particulier à remercier les Professeurs Laurence Boisson de Chazournes, Marco Sassòli et Nicolas Levrat avec qui j'ai eu le privilège de collaborer pendant plusieurs années, ainsi que mes collègues et amis avec qui j'ai pu partager et développer mes idées et mes réflexions. Je remercie ensuite le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (*Human Rights and Counter-Terrorism, Rule of Law and Democracy Unit*) où j'ai eu l'occasion d'explorer des pratiques étatiques diverses et de me confronter à la réalité des relations internationales. Je remercie aussi le Fonds national suisse de la recherche scientifique pour le soutien financier grâce auquel j'ai pu mener mes recherches au Proche-Orient, ainsi que Bahrain Polytechnic pour sa contribution financière à la publication de l'ouvrage.

Enfin, je témoigne toute ma gratitude à mes parents, ainsi qu'à Marie, Yona et Myriam, sans la patience et le soutien inconditionnel de qui cet ouvrage n'aurait jamais pu voir le jour.

## Table des matières

Liste des abréviations .....	XV
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>

### Partie I

#### Considérations méthodologiques relatives à l'examen du *jus contra bellum*

##### Chapitre I

<b>Le <i>jus contra bellum</i></b> .....	<b>9</b>
--	----------

##### Chapitre II

<b>L'interprétation de la Charte et des résolutions</b> .....	<b>13</b>
---	-----------

##### Chapitre III

<b>La formation et l'identification de la norme coutumière</b> .....	<b>17</b>
--	-----------

1. Les deux éléments de la coutume et leur relation .....	18
1.1. La pratique effective des Etats.....	18
1.2. L' <i>opinio juris sive necessitatis</i> .....	19
1.3. La relation entre les deux éléments de la coutume.....	20
2. La formation d'une nouvelle règle ou d'une nouvelle interprétation de la règle.....	22
2.1. La prise en compte de la position juridique des Etats .....	23
2.2. La constance et l'uniformité de la pratique .....	25
2.3. La position de la généralité des Etats .....	27
2.3.1. La nature particulière du principe de l'interdiction du recours à la force.....	27
2.3.2. Une « analyse spectrale » de la pratique des Etats .....	28
2.3.3. Les Etats puissants et les Etats « particulièrement intéressés » ....	30

### Partie II

#### La lutte contre le terrorisme international dans les limites du champ d'application du principe de l'interdiction du recours à la force

##### Chapitre I

<b>L'objet de l'interdiction : le recours à l'emploi de la force et sa menace</b> .....	<b>35</b>
---	-----------

1. La nature de la force prohibée.....	35
--	----

2. Le recours direct à l'emploi de la force armée.....	39
2.1. L'existence d'un seuil minimal .....	40
2.2. Les facteurs entraînant habituellement la qualification d'un recours direct à la force armée .....	43
2.2.1. La nature des organes et des moyens engagés.....	43
2.2.2. Les effets de l'usage de la force .....	45
2.2.3. Le contexte international .....	47
3. La menace du recours à la force armée.....	50
3.1. Une menace précise .....	51
3.2. Une menace établie.....	52
3.3. Une menace crédible .....	53

## **Chapitre II**

<b>La portée de l'interdiction</b> .....	55
1. L'interdiction de la force dans les relations internationales .....	55
2. L'interdiction du recours à la force contre l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies .....	59
2.1. Le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tout Etat.....	60
2.1.1. Le rejet d'une interprétation étroite des termes de l'article.....	61
2.1.2. Le droit de recourir à la force armée contre un Etat déstructuré ?.....	64
2.2. Le paragraphe 4 <i>in fine</i> de l'article 2 de la Charte .....	67
2.3. Une application du principe conditionnée par l'efficacité du système de sécurité collective ?.....	69
<b>Conclusion</b> .....	72

## **Partie III**

### **La légitime défense ou les tentatives d'étirement d'un droit d'exception**

#### **Chapitre I**

<b>La relation entre l'article 51 de la Charte et le droit coutumier de légitime défense antérieur à 1945</b> .....	77
1. Un droit coutumier contemporain de l'affaire du <i>Caroline</i> ? .....	78
2. La légitime défense comme droit d'exception.....	81
3. La relation entre l'article 51 et la règle coutumière correspondante .....	83

**Chapitre II****Les conditions d'invocation de la légitime défense..... 85**

1. L'« agression armée » : une condition nécessaire ?.....	85
2. La définition de la notion d'agression armée.....	89
2.1. De longs efforts visant à définir l'agression.....	89
2.2. La résolution 3314 (XXIX) et le droit de légitime défense.....	91
3. Les éléments constitutifs de l'agression armée.....	93
3.1. Le recours à la force armée de gravité suffisante.....	94
3.1.1. La notion d'arme.....	94
3.1.2. La notion de force armée.....	95
3.1.3. Le recours à la force armée.....	97
3.1.4. Le recours indirect à la force armée.....	99
3.1.5. Le test de la gravité suffisante.....	104
a) Agression armée versus incident de frontière.....	105
i. Les incidents de frontière.....	106
ii. L'intention belliqueuse ciblée.....	108
b) L'identification du seuil minimal de gravité suffisante.....	109
i. Les limites de l'élément dimensionnel de l'acte de force armée.....	110
ii. L'effet de l'acte de force armée.....	112
c) La mise en relief de la vulnérabilité de l'Etat.....	114
i. L'évaluation de la situation en présence.....	115
ii. Le type de cibles visées ou les moyens déployés.....	116
3.1.6. La théorie de l'accumulation des événements.....	117
3.2. Le critère d'attribution.....	123
3.2.1. L'agression armée doit-elle être le fait d'un Etat ?.....	123
a) Les clivages doctrinaux.....	124
b) La jurisprudence internationale.....	127
c) Le libellé des résolutions du Conseil de sécurité.....	129
d) L'examen de la pratique effective.....	130
i. L'Opération <i>Paix pour la Galilée</i> .....	131
ii. Le raid israélien sur le quartier général de l'OLP à Tunis.....	132
iii. Les opérations turques contre le Parti des travailleurs du Kurdistan en Irak.....	134
iv. Les frappes iraniennes contre le Parti démocratique du Kurdistan.....	139
v. Les frappes américaines contre le Soudan et l'Afghanistan (août 1998).....	141
vi. La « guerre des 33 jours » entre le <i>Hezbollah</i> et Israël.....	143
vii. L'Opération <i>Plomb durci</i> dans la bande de Gaza.....	148
e) Une évolution possible du droit positif ?.....	153
3.2.2. Les conditions d'attribution d'un comportement à l'Etat.....	156

a) Le comportement des organes <i>de jure stricto sensu</i> de l'Etat.....	157
b) Le comportement sur instruction ou sous les directives ou le contrôle de l'Etat.....	161
c) Le comportement reconnu et adopté ultérieurement par l'Etat comme étant le sien .....	173
3.2.3. La complicité : un autre titre d'imputation ? .....	177
a) L'obligation de vigilance.....	179
i. L'étendue de l'obligation .....	179
ii. Les limites de l'obligation.....	183
b) La théorie de la complicité à la lumière de la pratique internationale .....	189
i. Le raid israélien contre l'aéroport international de Beyrouth (décembre 1968).....	189
ii. Le raid israélien contre le sud du Liban (avril 1974).....	192
iii. L'Opération <i>Paix pour la Galilée</i> .....	194
iv. Les frappes iraniennes contre l'Organisation des Moudjahidin du Peuple en Irak .....	195
v. L'Opération <i>Liberté immuable</i> .....	197
vi. Le raid israélien sur le camp de Aïn Saheb en Syrie.....	202
vii. L'Opération <i>Trip to Atlantic City</i> .....	204
c) L'acte terroriste et le comportement de l'Etat: deux faits distincts .....	206
4. L'agression indirecte.....	209
4.1. La genèse de l'article 3, alinéa g), de la Définition de l'agression ...	211
4.2. La définition de l'agression indirecte .....	214
4.2.1. L'envoi par un Etat ou en son nom de bandes armées .....	215
4.2.2. La notion d'engagement substantiel.....	215
5. Les cibles dont l'atteinte donne droit à une riposte en légitime défense ..	222
5.1. Le territoire et les forces armées de l'Etat.....	224
5.2. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ?.....	225
5.3. Les représentations diplomatiques ?.....	228
5.4. Les navires de commerce et les avions civils ? .....	230
5.5. Les citoyens ordinaires ? .....	232
5.6. Conclusion .....	235

### **Chapitre III**

<b>Les conditions régissant l'exercice de la légitime défense .....</b>	<b>237</b>
1. Le but de la légitime défense .....	238
1.1. Stopper et repousser l'agression armée en cours.....	238
1.2. Empêcher, prévenir, dissuader la perpétration d'attaques futures ?.....	239
i. L'Opération <i>Eldorado Canyon</i> .....	241

ii. Le raid des Etats-Unis contre le quartier général des services secrets irakiens.....	242
iii. Les frappes américaines contre le Soudan et l’Afghanistan (août 1998).....	244
iv. Les frappes iraniennes contre l’Organisation des Moudjahidin du Peuple en Irak .....	245
v. L’Opération <i>Liberté immuable</i> .....	246
vi. Le raid israélien sur le camp de Aïn Saheb en Syrie .....	249
1.3. La protection des ressortissants à l’étranger ?.....	250
i. L’opération commando israélienne sur l’aéroport d’Entebbe .....	251
ii. La tentative américaine de libération des otages détenus en Iran ...	254
1.4. Le rejet d’un argument sécuritaire trop large .....	256
1.5. L’interdiction des représailles armées .....	259
1.5.1. La définition des représailles armées.....	260
1.5.2. L’examen de la pratique internationale .....	265
i. L’opération israélienne du 13 novembre 1966.....	265
ii. Le raid israélien contre l’aéroport international de Beyrouth (décembre 1968).....	267
iii. L’Opération <i>Eldorado Canyon</i> .....	268
iv. Le raid des Etats-Unis contre le quartier général des services secrets irakiens .....	269
v. Les frappes américaines contre le Soudan et l’Afghanistan (août 1998).....	269
vi. L’Opération <i>Liberté immuable</i> .....	270
1.5.3. Une règle prohibitive toujours d’actualité .....	271
2. La condition de nécessité .....	273
3. La condition de proportionnalité .....	276
3.1. La proportionnalité selon les moyens.....	276
3.2. La proportionnalité en fonction des buts .....	279
3.2.1. Les dimensions spatiales et temporelles de la riposte .....	280
3.2.2. Le choix de la cible visée par une riposte.....	281
3.2.3. Le respect des valeurs humanitaires .....	287
4. La condition d’immédiateté .....	290
4.1. La légitime défense anticipative .....	291
4.1.1. Le contenu du droit coutumier antérieur à la Charte.....	295
4.1.2. La lettre et l’esprit de l’article 51 de la Charte .....	296
4.1.3. L’évolution postérieure à l’adoption de la Charte .....	298
a) Les prises de position <i>in abstracto</i> des Etats.....	299
b) La jurisprudence internationale .....	302
c) La pratique effective des Etats.....	304
i. Le raid israélien contre le Liban en 1975 .....	304
ii. L’Opération <i>Litani</i> .....	306
iii. L’Opération <i>Eldorado Canyon</i> .....	309



iv. L'Opération <i>Liberté immuable</i> .....	312
v. La nouvelle doctrine de l'Administration Bush Jr. :	
la légitime défense préemptive.....	313
á. le concept de légitime défense préventive .....	313
β. un concept rejeté pendant la guerre froide.....	314
γ. le concept de légitime défense préemptive .....	315
δ. un concept qui n'est pas partagé par tous .....	318
ε. l'après-Bush Jr. : un pas de côté mais pas	
un pas en arrière .....	322
vi. De Bali à Beslan .....	326
4.1.4. Les difficultés de mise en œuvre et la dangerosité	
de la doctrine de la légitime défense anticipative.....	328
4.2. La détermination du début d'une agression armée.....	331
4.3. La mise en œuvre <i>ex post facto</i> de la légitime défense .....	333
<b>Conclusion</b> .....	337

## Partie IV

### La lutte contre le terrorisme international et le système de sécurité collective

#### Chapitre I

<b>Le pouvoir de constatation et la question du terrorisme</b> .....	343
1. Comment le terrorisme est-il qualifié ?.....	344
1.1. La notion de menace contre la paix .....	344
1.2. Le terrorisme et la menace contre la paix.....	346
1.2.1. Une prise de conscience progressive .....	346
1.2.2. Le rappel de la nécessité de lutter contre le terrorisme .....	348
1.2.3. Les objets qualifiés de menace contre la paix	
et la sécurité internationales.....	348
a) La carence de certains Etats dans l'exécution des demandes	
du Conseil de sécurité.....	349
b) L'acte terroriste <i>per se</i> .....	351
c) L'acte terroriste et ses incidences.....	352
d) Le groupe terroriste et ses associés en tant que tels .....	353
2. L'envergure du pouvoir de qualification .....	353
2.1. Une obligation de constat ? .....	354
2.2. Des limites à une qualification au titre de l'article 39	
de la Charte ? .....	355
2.2.1. Le respect des buts de la Charte .....	357
2.2.2. Le principe de bonne foi et l'attentat de Lockerbie.....	359

a) Le principe de bonne foi .....	359
b) L'affaire <i>Lockerbie</i> .....	363
i. Les arguments de la Libye .....	363
ii. Contre-arguments .....	365
2.3. Une qualification ne nécessite pas une violation du droit par un Etat.....	367

## Chapitre II

### L'autorisation du recours à la force dans les situations

#### impliquant la question terroriste ..... 369

1. Points de repère .....	371
1.1. La situation en Afghanistan après le 11 septembre 2001 .....	371
1.2. La question irakienne.....	374
2. D'un processus centralisé à des opérations décentralisées .....	379
2.1. Le schéma prévu au chapitre VII.....	379
2.2. Sur la voie de l'autorisation.....	380
2.3. Le fondement juridique du pouvoir de délégation .....	381
3. Les limites à l'invocation d'une autorisation.....	385
3.1. La forme que doit revêtir une autorisation.....	386
3.2. Le moment où est accordée l'autorisation.....	387
3.2.1. L'autorisation <i>ex post facto</i> .....	387
3.2.2. Les limites à l'autorisation donnée en cours d'opération.....	388
3.3. Etudes de cas.....	389
3.3.1. L'Opération <i>Liberté immuable</i> : une opération ni autorisée, ni justifiée comme telle.....	389
a) La position du Conseil de sécurité avant le début de l'opération...	390
b) La position du Conseil de sécurité après le début de l'opération...	391
c) Une justification fondée sur un autre motif .....	392
3.3.2. L'Opération <i>Iraqi Freedom</i> : une opération non autorisée mais justifiée comme telle .....	393
a) Une justification fondée sur la théorie de « l'effet combiné » de trois résolutions .....	393
b) Les critiques à l'encontre de cette théorie .....	394
c) La non-autorisation de l'opération en cours .....	397
3.4. Le consentement de l'Etat hôte : quelle est sa place ? .....	398
3.4.1. Le consentement afghan à l'aube de la constitution de la FIAS .....	398
3.4.2. Le consentement du Gouvernement Karzai comme fondement de la licéité de l'Opération <i>Liberté immuable</i> ? .....	399
3.4.3. La portée du consentement du Gouvernement irakien .....	401
4. La nécessité pour le Conseil de sécurité de conserver son pouvoir de contrôle.....	402

4.1. La clarté du mandat et des objectifs .....	403
4.2. La durée, le renouvellement et la fin du mandat .....	406
4.3. La soumission de rapports périodiques .....	410
5. Les droits et les obligations des Etats engagés dans une opération autorisée .....	410
5.1. Le sens de la formule classique .....	411
5.2. La précision du mandat.....	412
5.3. Le retrait des troupes .....	412
<b>Conclusion</b> .....	414
<b>Conclusion générale</b> .....	417
<b>Bibliographie</b> .....	423